2CAP
Société par actions simplifiée
au capital de 354 187 euros
Siège social : 17 Rue Albin Haller, 86000 POITIERS
880 330 188 RCS POITIERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 640 631 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 640 631 euros
A la réserve légale	21 242 euros
Solde	150 000 euros
A titre de dividendes Soit 0,42 euros par action	150 000 euros

En totalité au compte « autres réserves3, qui s'élèverait ainsi à 1 469 389 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 111 652 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 38 348 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026).

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31/12/2024	120 000,00	89 676,00	30 324,00
31/12/2023	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2022	NEANT	NEANT	NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Philippe CHASSEMON

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	2CAP	Néant *
Adresse de l'entreprise	17 Rue Albin Haller 86000 POITIERS	
SIRET	8 8 0 3 3 0 1 8 8 0 0 0 1 7	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	
Durée de l'exercice précédent *	1 2	

ACTIF				Brut	Amortissements – Provisions	Exercice N clos le 2025-12-31 Net
				1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	1 103 101	042	1 103 101
	Total I (5)		044	1 103 101	048	1 103 101
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	1 534 185	074	1 534 185
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	129 081	086	129 081
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	1 663 266	098	1 663 266
	Total général (I + II)		110	2 766 367	112	2 766 367

PASSIF				Exercice N NET
				1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	354 187
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	14 177
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	99 464
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	1 640 631
	Subventions d'inverstissement		137	
	Provisions réglementées		140	2 934
		Total I	142	2 111 393
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	35 295
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	870
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169		172	15 868
	Comptes courants d'associés		173	
	Autres dettes		175	602 942
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	654 974
		Total général (I + II + III)	180	2 766 367

CERTIFIÉ CONFORME

COMPTES APPROUVÉS PAR L'A.G.O. DU 24/06/26

RENVOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195 17 737
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 602 307
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		*Prix de vente hors TVA des immobilisations* cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE
(en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD

2026

Designation de l'entreprise	2CAP	Néant ☐	Exercice N clos le
A - RESULTAT COMPTABLE	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		2025-12-31

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue *	Biens		215		214	
		Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	*Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					234	
	Variation de stock (marchandises)					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	
	Autres charges externes	(dont crédit-bail : - mobilier	- immobilier)			242	3 048
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	
	Rémunérations du personnel					250	
	Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant		380		252	
	Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al.3 du CGI)		255		254	
	Dotations aux dépréciations					256	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	3 048
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(3 048)
Produits financiers					**(III)**	280	1 696 595
Produits exceptionnels					**(IV)**	290	
Charges financières					**(V)**	294	36 591
Charges exceptionnelles	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			347	**(VI)**	300	1 120
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348			
Impôts sur les bénéfices					**(VII)**	306	15 205
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 640 631

B - RESULTAT FISCAL	Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2					312	1 640 631
RÉINTÉGRATION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles					322	
	Impôts et taxes non déductibles					324	15 205
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	119 428
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DÉDUCTION									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987			342	
				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181				
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont diver	Créance report en arrière du déficit			346			350	1 694 556
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéf. c. 1, déf. c. 2		352	80 708	354	
Déficit	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables	2 887	dont imputés sur le résultat :					360	2 887
RÉSULTAT FISCAL APRÉS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéf. c. 1, déf. c. 2		370	77 821	372	

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant
QUOTE PART DE CHARGES REGIME MERE FILLE	84 728
ABANDON COMPTE COURANT	34 700

II DEDUCTIONS DIVERSES	Montant
DIVIDENDES REGIME MERE FILLE	1 694 556

ANNEXE COMPTABLE

2CAP

Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2 766 367€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 1 640 631€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Acquisition des actions de actionnaires minoritaires dans la filiale ISFAC et versement dividende exceptionnel par cette même filiale.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT :

ACTIF :

Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables :
- immobilisations non décomposables :

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur Brute fin exercice
Fonds Commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

- Amortissements :

Amortissements	Valeur début exercice	+ Augmentation	- Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Installations générales aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

- Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

- Amortissements dérogatoires :

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 01/01/2005 des règlements CRC 2002-10 et 2004-6, figurent désormais en amortissements dérogatoires les amortissements suivants :

- Amortissements dérogatoires résultant de la durée : Différentiel d'amortissements entre les amortissements calculés selon la durée d'usage (durée fiscale) et les amortissements calculés selon la durée réelle d'utilisation.
- Amortissements dérogatoires résultant de la base d'amortissement : Différentiel d'amortissements entre les amortissements calculés sur le coût d'entrée en immobilisations et les amortissements calculés sur cette même valeur, diminuée de la valeur résiduelle.
- Amortissements dérogatoires résultant de la méthode d'amortissement : Différentiel d'amortissements entre les amortissements calculés selon le mode dégressif et les amortissements calculés selon le mode linéaire, considéré comme mode économique. La provision pour amortissements dérogatoires s'élève à 2 934 euros au 31/12/2025.

- Dépréciation Actif Immobilisé :

Dépréciation des autres Actifs	Début exercice	+ Dotation	- Reprise	Fin exercice
Immobilisations	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

Immobilisations Financières :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Filiales et Participations :

Filiales détenues à plus de 50 %	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus (Brute)	Valeur Comptable Titres détenus (Nette)	Prêts et avances consenties	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
2CM	10 000,00	-248,01	100,00	10 000	10 000	152 090	157 074,93	-75,73	
AVENIR PROFESSIONNEL	500,00	2,11	100,00	17 487	17 487	14 630	55 439,50	85,31	
ISFAC	37 000,00	2 787 824,78	100,00	1 075 614	1 076 614	1 365 622	4 868 326,64	-439 688,32	1 694 556

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
TOTAL		-

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		-	-	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	T.V.A	-	-	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		1 534 185	1 534 185	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
TOTAUX		**1 534 185**	**1 534 185**	-
Prêts accordés en cours d'exercice		-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-		

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).
Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Trésorerie	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement	-	-
Banques	129 081	95 553
TOTAUX	**129 081**	**95 553**

PASSIF :

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	354 187	1,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	354 187	1,00

Libellé	Solde ouverture	Affectation Résultat	Autres variations		Solde Clôture
			+	-	
Capital Social	354 187				354 187
Réserve légale	7 461	6 716			14 177
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	91 859	7 605			99 464
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	134 321	- 134 321			1 640 631
Dividendes		120 000			

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	35 295	35 295	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	870	870	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	15 205	15 205	-	-
T.V.A.	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	663	663	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	602 942	602 942	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	**654 974**	**654 974**	**-**	**-**
Dont emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Dont emprunts remboursés en cours d'exercice	-			
Dont emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-			

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	870
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
TOTAL		870

Autres Informations Spécifiques :

Engagements Financiers donnés et reçus :

Type Engagement	Engagement donné	Engagement reçu
Montant des créances cédées non échues, y compris les effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Garantie d'actifs et de passifs		
Clauses de retour à meilleure fortune		199 600 €
Engagements pris en matière de pensions		
Autres engagements donnés		
Dont concernant les dirigeants		
Dont concernant les filiales		
Dont concernant les participations		
Dont concernant les autres entreprises liées		